

HANDICAP : ACCÈS ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

PARCOURS DE FORMATION CERTIFIANT

UN PARCOURS CERTIFIANT

Le parcours de formation « handicap : accès et maintien dans l'emploi » est certifiant.



Inscrit à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).

LES OBJECTIFS

Permettre à tout professionnel du marché de l'emploi et aux responsables des ressources humaines d'accompagner dans l'emploi, ou vers l'emploi, une personne souffrant d'un handicap (psychique, mental, autisme, troubles Dys...).

Faciliter la communication avec le travailleur handicapé, identifier les mesures de compensation à mettre en œuvre et favoriser l'intégration du travailleur handicapé dans un collectif de travail.

LES BÉNÉFICES



POUR LES APPRENANTS

Une valorisation de leurs parcours professionnels par une reconnaissance de qualification pour des employeurs futurs dans un marché de l'emploi en pleine restructuration

Un renforcement de leurs compétences pour recruter des travailleurs handicapés, les accompagner dans l'emploi et leur offrir un accompagnement de qualité

Une connaissance approfondie de l'ensemble des pathologies



POUR LA STRUCTURE UTILISATRICE

La certification garantit à l'entité utilisatrice que les compétences des collaborateurs concernés lui permettent de mener à bien leurs missions pour :

Conseiller et accompagner dans leur accès à l'emploi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi atteints de pathologies

Recruter et réussir l'intégration d'un travailleur handicapé dans une entreprise

CONTENU DU PARCOURS

6 MODULES DE FORMATION

(au catalogue handi-formation)

**HANDICAP
PSYCHIQUE
ET EMPLOI**

21 heures

**HANDICAP
MENTAL
ET EMPLOI**

21 heures

**HANDICAPS
SPÉCIFIQUES
ET EMPLOI**

21 heures

**MALADIES
CHRONIQUES
ÉVOLUTIVES
ET EMPLOI**

21 heures

**AUTISME
ET EMPLOI**

14 heures

**TROUBLES
DYS ET EMPLOI**

14 heures

EN 4 ANS MAXIMUM

112 HEURES EN CENTRE DE FORMATION

Voir le détail de ces 6 modules sur le site www.handi-formation.fr

Pour obtenir la certification :

- ▶ suivre et valider les 6 modules de formation (modalité d'évaluation : questionnaire en fin de chaque session de formation)
- ▶ écriture d'un récit d'expériences par l'apprenant (modalité d'évaluation : soutenance à l'oral devant un jury composé de 3 experts)

FINANCEMENT

- ▶ Prise en charge dans le cadre de la période de professionnalisation de 30% à 60 % en fonction du coût horaire défini par les Opca
- ▶ Eligible au CPF (Code CPF : 219 946)

HANDI-FORMATION

Centre de formation de CHEOPS

47 rue Eugène Oudiné 75013 Paris | Tél. Standard : 01 44 23 76 06 | Fax : 01.44.23.70.56

www.handi-formation.fr | www.cheops-ops.org

 Cheops, Conseil national Handicap et emploi des OPS |  Cheops @Cheopsconseil

Cheops
CONSEIL NATIONAL
HANDICAP & EMPLOI
DES ORGANISMES
DE PLACEMENT
SPÉCIALISÉS